

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. GÉNÉRALITÉS

Le client faisant appel aux services d'INFOGRAPHIL (nom commercial créé par Philippe CURRI, micro-entrepreneur sous le numéro de SIRET 834 351 561 00016) reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde relatives aux lois de la propriété intellectuelle.

2. BON DE COMMANDE ET DÉBUT DES TRAVAUX

Le devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 30% du prix global des prestations à fournir. Les travaux débiteront lorsque tous les documents (devis et CGV signés, 30% du montant global payé) et éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition d'INFOGRAPHIL.

3. TARIFS ET PRESTATIONS

Les tarifs stipulés sur le devis sont valables 1 mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Les prix indiqués dans le devis sont fermes et non révisables si la commande est passée durant la validité du devis. Au delà, un nouveau devis sera proposé. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis. Si le client souhaite des prestations supplémentaires, qui n'ont pas été établies dans le devis, un nouveau devis complémentaire et gratuit lui sera adressé. Les corrections et modifications d'auteur non comprises seront facturées en supplément au taux horaire appliqué.

4. RÈGLEMENT

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le paiement s'effectue au plus tard au 30^{ème} jour suivant la date de facturation (C. Com. art. L. 441-6, al. 2 modifié de la loi du 15 mai 2001). Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10 % de la facture totale par mois de retard (lutte contre les retards de paiement/article 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art. D441-5). Paiements par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « Philippe CURRI ». Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

5. RESPONSABILITÉ

Le client assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par INFOGRAPHIL, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur. Elle assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle à INFOGRAPHIL dans le cadre de sa mission, et garantit INFOGRAPHIL contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.

6. DROITS SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'oeuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites mentionnées sur la facture (limite de support, de territoire ou de durée). Le prix de ces droits cédés, s'il n'est pas mentionné explicitement sur le devis est implicitement compris dans le prix de conception. Ces droits cédés peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation. Il est enfin rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon.

7. PROPRIÉTÉS DES TRAVAUX RÉALISÉS

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive d'INFOGRAPHIL tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par INFOGRAPHIL dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété d'INFOGRAPHIL. Seul le produit fini sera adressé au client. A défaut d'une telle mention et si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

8. COPYRIGHT ET MENTION COMMERCIALE

Sauf mention contraire explicite du client, INFOGRAPHIL se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « Réalisation : Infographil - 06 45 729 729 » assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (www.infographil.fr).

9. CONDITIONS PARTICULIÈRES LIÉES À L'IMPRESSION

Les frais d'impression des documents créés par INFOGRAPHIL peuvent être soumis à un devis distinct du devis création qu'INFOGRAPHIL nommera Devis Imprimeur. INFOGRAPHIL s'engage à proposer au client une impression de qualité en faisant appel à des prestataires de confiance. Le client est libre de faire appel au prestataire de son choix pour l'impression des créations graphiques d'INFOGRAPHIL. Dans ce cas, la procédure de commande est à la charge du client, INFOGRAPHIL lui remettra les fichiers requis par le prestataire choisi.

Le **Bon A Tirer (BAT)** est défini comme une épreuve matérialisée acceptée par les deux parties. Le BAT présente au client l'image telle que son document sera imprimé en terme de placement des éléments, polices de caractères, résolution... La simple acceptation du BAT dégage INFOGRAPHIL de toute réclamation possible en cas d'erreur entre le BAT et le fichier client.

10. CONDITIONS PARTICULIÈRES À LA RÉALISATION D'UN SITE INTERNET

INFOGRAPHIL s'engage uniquement à réaliser un site internet permettant une lecture des textes et images transmis initialement par le donneur d'ordre sur les navigateurs internet Apple Safari, Mozilla Firefox, Opera et Google Chrome, installés sur ordinateur de bureau, tablette ou smartphone fonctionnant avec un système d'exploitation Windows, android ou Mac, et ce dans leur version existant à la date de livraison du site. L'évolution des normes Internet étant très rapides, INFOGRAPHIL ne peut garantir le bon affichage du contenu initialement fourni par le client suite à une mise à jour de ces normes et/ou la mise à jour d'un navigateur internet.

Le contenu du site (textes, images ou tout autre média...) est sous la responsabilité pleine et entière du client en tant que propriétaire du site et/ou directeur de la publication du site. La déclaration à la CNIL pour le recueil des informations sur les visiteurs du site est à la charge du Client.

La livraison du site internet, conforme au devis, est reconnue comme effective dès lors qu'il devient accessible sur internet ou que les identifiants de connexion à la page d'administration du site sont fournis par INFOGRAPHIL au client. Le client dispose alors d'un délai de dix jours (10) ouvrés pour faire part de ses réclamations par écrit à INFOGRAPHIL. Passé ce délai, le client abandonne tout recours concernant la réalisation du site internet et ne peut prétendre à une intervention gratuite sur son site sauf dans le cas où le contraire serait indiqué dans le devis et la facture.

Les conditions générales de vente et/ou de service ainsi que les mentions légales du site internet créé par INFOGRAPHIL sont la responsabilité du client. Le client devra rédiger les conditions générales de vente et/ou de services et les mentions légales du site dans les pages vierges créées à cet effet par INFOGRAPHIL. INFOGRAPHIL n'est nullement responsable du non respect des obligations légales du propriétaire du site et/ou de son directeur de publication. INFOGRAPHIL n'est pas responsable de la publication d'images et de textes du client ou du directeur de la publication du site. INFOGRAPHIL décline toute responsabilité en cas de non respect des droits d'auteur ou des droits d'exploitation du contenu publié sur le site par le client ou le directeur de la publication du site créé par INFOGRAPHIL.

Limitations de responsabilités

INFOGRAPHIL ne pourra être tenu responsable en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaut d'entretien du client, non-respect des conseils donnés.
- En particulier, lorsque INFOGRAPHIL réalise des prestations d'hébergement, il conserve le contrôle des accès FTP. Cependant, dès lors que le client dispose desdits accès FTP, INFOGRAPHIL est automatiquement déchargé de toute responsabilité quant-à l'indisponibilité des pages, la nature du contenu (non respect du droit d'auteur notamment), le défaut d'affichage, la détérioration partielle ou totale du contenu des pages.
- De manière générale, INFOGRAPHIL n'est en aucune façon responsable d'un dysfonctionnement résultant d'une mauvaise utilisation du client ou d'une intervention du client sans autorisation sur la prestation effectuée par INFOGRAPHIL.
- Interruption de l'hébergement;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel INFOGRAPHIL n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance.
- En particulier, lorsque INFOGRAPHIL fournit des liens vers d'autres sites, par des bandeaux publicitaires ou non, ou par tout autre moyen, il ne peut être tenu responsable du contenu, des produits, des services, de la publicité, des cookies ou tous autres éléments de ces sites ainsi que pour tous dommages ou pertes, avérés ou allégués, consécutifs ou en relation avec l'utilisation des informations, services ou données disponibles sur ces sites;
- Divulgaration ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au client;
- Dysfonctionnement ou ralentissement des réseaux ou de l'Internet dans son ensemble.

11. INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Philippe CURRI se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le client le versement d'indemnités. Il est admis que Philippe CURRI se doit d'avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

12. LA FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendré la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

13. RÈGLEMENT DES LITIGES

Le contrat est soumis au droit Français. En cas de litiges, les parties s'engagent à tout faire pour régler leurs différends à l'amiable. Au cas où une résolution amiable ne pourrait aboutir, la juridiction compétente est celle du lieu de domiciliation de Philippe CURRI.

14. DROIT DE RÉTRACTATION

Dans le cas d'une prestation destinée à un client particulier, ce dernier en temps que consommateur dispose d'un droit de rétractation de 15 jours à partir de la validation de l'offre (ici le devis émis par INFOGRAPHIL). Si les travaux ont débutés au moment où le client se rétracte, INFOGRAPHIL est en droit de facturer les prestations effectuées et de réclamer des pénalités pour l'annulation du devis. En vertu de l'article L. 121-21 du Code de la consommation, seul le client en qualité de particulier peut exercer son droit de rétractation. Selon la loi Hamon (17 mars 2014), Art. Préliminaire du Code de la Consommation : « est considéré comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ». De fait le client en qualité de professionnel ayant passé commande auprès d'INFOGRAPHIL via la validation d'un devis ne peut bénéficier du droit de rétractation de 15 jours prévu par le Droit de la consommation.